



Recommandations de la FIJ

sur le reportage de la violence à l'égard des femmes

1. **Identifier la violence infligée aux femmes** de manière précise à travers la définition internationale inscrite dans la Déclaration des nations unies de 1993 sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes
2. **Utiliser un langage précis et dénué de jugement.** Par exemple, un viol ou une tentative de viol ne peuvent être assimilés à une relation sexuelle normale; et le trafic de femmes ne peut être confondu avec la prostitution. Les journalistes devront réfléchir au degré de détails qu'ils souhaitent dévoiler. L'excès de détails risque de faire basculer le reportage dans le sensationnalisme. Le manque de détail risque de réduire la gravité de la situation vécue par la victime. Eviter de suggérer que la survivante est fautive, ou qu'elle était responsable des attaques ou des actes de violence qu'elle a subi.
3. **Les personnes confrontées à ce type de traumatisme ne souhaiteront pas nécessairement être qualifiées de « victimes »**, à moins qu'elles n'emploient elles-mêmes ce terme. L'utilisation d'étiquettes peut faire mal. Un terme plus approprié serait celui de « survivante ».
4. **La prise en compte des besoins de la survivante lors de l'entretien permet de réaliser un reportage responsable.** Un drame social peut se jouer. Permettre à la survivante d'être interviewée par une femme, dans un lieu sécurisé et privé participe à la prise en compte de ce drame. Il s'agit d'éviter d'exposer les personnes interviewées à des abus supplémentaires. Certains agissements peuvent mettre en péril leur vie ou leur situation au sein d'une communauté.
5. **Traiter la survivante avec respect** : respecter sa vie privée, lui fournir une information complète et détaillée sur les sujets qui seront abordés au cours de l'entretien ainsi que sur la manière dont l'entretien sera utilisé. Les survivantes ont le droit de refuser de répondre aux questions et de divulguer plus d'information qu'elles ne le souhaitent. Se rendre disponible pour un contact ultérieur avec la personne interviewée et lui laisser ses coordonnées lui permettra de rester en contact avec le/la journaliste si elle le souhaite ou en éprouve le besoin.
6. L'usage de **statistiques et d'informations sur le milieu social** permet de replacer la violence dans son contexte, au sein d'une communauté ou d'un conflit. Les lecteurs et le

public doivent recevoir une information à grande échelle. L'opinion d'experts tels que le DART permet de rendre le sujet plus compréhensible au public en fournissant des informations précises et utiles. Ceci contribuera à réfuter l'idée selon laquelle la violence à l'égard des femmes est une tragédie inexplicable qui ne peut être résolue.

7. **Raconter toute l'histoire:** parfois les médias identifient des incidents spécifiques et se focalisent sur leur aspect tragique. La violence peut s'inscrire dans un problème social récurrent, dans un conflit armé ou dans l'histoire d'une communauté.
8. **Préserver la confidentialité:** parmi les devoirs de vigilance des journalistes figurent la responsabilité éthique de ne pas publier ou mentionner les noms ou identifier des endroits qui pourraient par la suite mettre en péril la sûreté et la sécurité des survivantes ou des témoins. L'enjeu est particulièrement important quand figurent parmi les auteurs de violence la police, les forces armées dans un conflit, les agents d'un état ou d'un gouvernement ou les personnes connectées à des organisations importantes et puissantes.
9. **Utiliser les sources locales:** les médias qui s'informent auprès des experts, groupes de femmes et organisations sur le terrain sur les meilleures techniques d'entretien, les questions à poser et les règles s'appliquant à certains lieux feront du bon journalisme et éviteront les situations pouvant créer embarras ou hostilité. Il n'est pas toujours acceptable pour un homme cameraman ou journaliste de pénétrer dans certains endroits. Il est important de s'informer sur les contextes culturels spécifiques et de les respecter.
10. **Fournir des informations utiles:** un reportage mentionnant les coordonnées des personnes de contacts ainsi que les organisations et services d'assistance sera d'une aide essentielle aux survivantes, aux témoins et à leurs familles ainsi qu'aux personnes qui pourraient être affectées.

Contact FIJ : 00 32 2 235 22 00